

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 12/06/2020

REFERENCE : MARS N°2020_55

OBJET : Recueil de données sérologiques au sein des établissements de santé et des établissements sociaux et médico-sociaux

Pour action

☒ Etablissements hospitaliers

☒ SAMU / Centre 15

Service(s) concerné(s) : Laboratoires de biologie médicale et tous services

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☐ DGCS

☒ ARS de Zone

☒ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Le 30 janvier 2020, au regard de l'ampleur de l'épidémie de COVID-19, l'OMS a déclaré qu'elle constituait une Urgence de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI). Du 17 mars au 10 mai, le confinement de la population générale a été instauré en France, avec une limitation des déplacements autorisés. Une levée contrôlée et progressive du confinement de la population a eu lieu à partir du 11 mai 2020. Le 2 juin, une nouvelle étape du déconfinement a débuté avec la reprise progressive de l'activité.

Dans ce contexte, le Ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé que tous les personnels des établissements de santé (ES) et les services et établissements sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pourraient bénéficier d'un test sérologique. Cette fiche a pour objectif de mettre en place le recueil de données sérologiques au sein des ES et ESSMS afin de permettre le suivi et l'analyse épidémiologique.

La fiche est disponible sur le site du Ministère des solidarités et de la santé :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_fiche_serologie_etablissements_.pdf

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé